



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Maroc

Question écrite n° 1198

Texte de la question

M. Georges Hage attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la publicité faite par la chaîne de télévision TF1 à Hassan II, roi du Maroc. Il est prévu, à quelques semaines d'intervalle, qu'il soit l'invité de deux émissions à forte audience ; cela alors même qu'Amnesty International vient de dénoncer les nombreuses violations des droits de l'homme perpétrées au Maroc. Les arrestations, les « disparitions » et les restrictions à la liberté d'expression se multiplient, notamment au Sahara occidental. Par sa politique agressive et antidémocratique, le roi du Maroc hypothèque toujours la tenue du référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui, pourtant prévu par les Nations Unies. Amnesty international appelle à « briser le mur du silence » sur ces exactions. Aussi il lui demande ce qu'il compte entreprendre afin que la France soit l'expression du respect des droits de l'homme au Maroc.

Texte de la réponse

La décision prise par une chaîne de télévision d'inviter le roi du Maroc à s'exprimer sur son antenne relève de la seule compétence de sa direction. Canal privé, TF1 choisit en effet les orientations de sa politique éditoriale en toute liberté. Le ralentissement actuel du processus devant conduire à la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental tire son origine d'un désaccord entre les parties sur la question des critères d'élargissement de la liste électorale issue du recensement espagnol de 1974. Un compromis sur l'interprétation de ces critères a été soumis au Maroc et au front Polisario par le secrétaire général des Nations unies au début du mois de juin 1993 dans le but de débloquer la situation. La France, pour sa part, continuera d'appuyer activement l'ensemble des efforts déployés tant par M. Boutros-Ghali que par son représentant spécial, guidée avant tout par le souci de permettre aux Sahraouis de se prononcer librement sur leur avenir. S'agissant de la situation des libertés publiques au Maroc, beaucoup a été fait au cours des derniers mois et il faut s'en féliciter. Le Gouvernement français ne manquera pas de rappeler à ses interlocuteurs l'attachement aux « droits de l'homme tels qu'ils sont universellement reconnus » que le Maroc a réaffirmé dans le préambule de sa nouvelle constitution.

Données clés

Auteur : [M. Hage Georges](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1198

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1408

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3025